

Fiche signalétique



Solids NMR Sample Kit 1.2mm-6mm Probes, Part Number G5232-85001

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Solids NMR Sample Kit 1.2mm-6mm Probes, Part Number G5232-85001
Utilisations	: Chimie analytique. Glass vials 4 X 5 g, 1 x 1 g Adamantane 5 g Ammonium dihydrogenphosphate 5 g Glycine-15N 1 g Hexamethylbenzene 5 g Potassium bromide 5 g
Fournisseur/Fabriqueur	: Agilent Technologies, Inc. Logistics Center - Americas 500 Ships Landing Way New Castle, Delaware 19720 800-227-9770
N° d'article (Kit Chimique.)	: G5232-85001
N° d'article	: Adamantane 100277 Ammonium dihydrogenphosphate 204005 Glycine-15N 299294 Hexamethylbenzene 322377 Potassium bromide P0838
Date de validation	: 06/12/2014
En cas d'urgence	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300

2. Identification des dangers

État physique	: Adamantane Solide. [Solide cristallin.] Ammonium dihydrogenphosphate Solide. [Solide cristallin.] Glycine-15N Solide. [Poudre.] Hexamethylbenzene Solide. [Solide cristallin.] Potassium bromide Solide.
Odeur	: Adamantane Non disponible. Ammonium dihydrogenphosphate Non disponible. Glycine-15N Inodore. Hexamethylbenzene Non disponible. Potassium bromide Non disponible.
Vue d'ensemble des urgences	
Mention d'avertissement	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide ATTENTION!
Mentions de danger	: Adamantane PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX. Ammonium dihydrogenphosphate PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. Glycine-15N N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES. Hexamethylbenzene N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES. Potassium bromide CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES

2. Identification des dangers

RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

Éviter le contact avec les yeux. Laver abondamment après usage.
Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Empêcher l'accumulation de poussière. Éviter de respirer les poussières. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Aucun effet important ou danger critique connu. Éviter le contact prolongé avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.

Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Non disponible.

Non disponible.

Non disponible.

Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Précautions

- : Adamantane
- Ammonium dihydrogenphosphate
- Glycine-15N
- Hexamethylbenzene
- Potassium bromide

Voies d'absorption

- : Adamantane
- Ammonium dihydrogenphosphate
- Glycine-15N
- Hexamethylbenzene
- Potassium bromide

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation

- : Adamantane
- Ammonium dihydrogenphosphate
- Glycine-15N
- Hexamethylbenzene
- Potassium bromide

Aucun effet important ou danger critique connu. Légèrement irritant pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation du nez, de la gorge et des poumons. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition. Aucun effet important ou danger critique connu. Irritant pour les voies respiratoires.

2. Identification des dangers

Ingestion	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Légèrement irritant pour la peau. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Irritant pour la peau.
Yeux	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Légèrement irritant pour les yeux. Légèrement irritant pour les yeux. Une exposition à des concentrations atmosphériques au-dessus des limites d'exposition réglementaires ou recommandées peut éventuellement entraîner une irritation des yeux. Aucun effet important ou danger critique connu. Irritant pour les yeux.
Effets chroniques potentiels sur la santé		
Effets chroniques	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. L'exposition répétée ou prolongée à la poussière peut entraîner une irritation respiratoire chronique. Aucun effet important ou danger critique connu. Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.
Cancérogénicité	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Risque d'effets tératogènes.
Effets sur le développement	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Peut être à l'origine d'anomalies du développement.
Effets sur la fertilité	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, yeux, système nerveux central (SNC).

2. Identification des dangers

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Adamantane	Aucune donnée spécifique.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
	Glycine-15N	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
Ingestion	: Hexamethylbenzene	Aucune donnée spécifique.
	Potassium bromide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation des voies respiratoires toux
	: Adamantane	Aucune donnée spécifique.
Peau	: Ammonium dihydrogenphosphate	Aucune donnée spécifique.
	Glycine-15N	Aucune donnée spécifique.
	Hexamethylbenzene	Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Potassium bromide	Aucune donnée spécifique.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Aucune donnée spécifique.
	Glycine-15N	Aucune donnée spécifique.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Adamantane	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	Ammonium dihydrogenphosphate	Aucune donnée spécifique.
	Glycine-15N	Aucune donnée spécifique.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Hexamethylbenzene	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	Potassium bromide	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
	: Adamantane	Aucun connu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Ammonium dihydrogenphosphate	Aucun connu.
	Glycine-15N	Aucun connu.
	Hexamethylbenzene	Aucun connu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Potassium bromide	Aucun connu.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.
	Glycine-15N	Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	%
Potassium bromide bromure de potassium	7758-02-3	60 - 100

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux	: Adamantane	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
	Glycine-15N	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Hexamethylbenzene	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Potassium bromide	Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
Contact avec la peau	: Adamantane	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
	Ammonium dihydrogenphosphate	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
	Glycine-15N	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Hexamethylbenzene	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

	Potassium bromide	grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
Inhalation	: Adamantane	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
	Glycine-15N	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Hexamethylbenzene	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Potassium bromide	Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	: Adamantane	Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Glycine-15N	Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Hexamethylbenzene	Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Potassium bromide	Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Adamantane

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Ammonium dihydrogenphosphate
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Glycine-15N
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Hexamethylbenzene
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Potassium bromide
Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Note au médecin traitant : Adamantane

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Ammonium dihydrogenphosphate
En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Glycine-15N
En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Hexamethylbenzene
Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Potassium bromide
Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Les nuages de poussière fine peuvent former un mélange explosif avec l'air. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
Moyens d'extinction		
Utilisables	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Utiliser de la poudre EXTINCTRICE. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Non utilisables	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucun connu. Aucun connu. NE PAS utiliser de jet d'eau. Aucun connu. Aucun connu.
Dangers spéciaux en cas d'exposition	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Produit de décomposition thermique dangereux	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes d'azote oxydes de phosphore Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Adamantane	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Ammonium dihydrogenphosphate	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Glycine-15N	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les poussières. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Hexamethylbenzene	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Potassium bromide	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions environnementales	: Adamantane	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Ammonium dihydrogenphosphate	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

		les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Glycine-15N	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Hexamethylbenzene	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
	Potassium bromide	Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
Méthodes de nettoyage	: Adamantane	Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	Glycine-15N	Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	Hexamethylbenzene	Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
	Potassium bromide	Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention

: Adamantane

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Ammonium dihydrogenphosphate

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Glycine-15N

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter de respirer les poussières. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Empêcher l'accumulation de poussière. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Les équipements électriques et éclairages doivent être protégés conformément aux normes en vigueur afin d'éviter le contact de la poussière avec les surfaces chaudes, les étincelles ou les autres sources d'inflammation.

Hexamethylbenzene

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Potassium bromide

mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

: Adamantane

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Ammonium dihydrogenphosphate

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Glycine-15N

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Hexamethylbenzene

étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Potassium bromide

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Autre protection** : Non disponible.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Solide. [Solide cristallin.] Solide. [Solide cristallin.] Solide. [Poudre.] Solide. [Solide cristallin.] Solide.
Point d'éclair	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Limites d'inflammabilité	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Couleur	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Beige. Incolore. Blanc. Jaune. Non disponible.
Odeur	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Non disponible. Non disponible. Inodore. Non disponible. Non disponible.

9. Propriétés physico-chimiques

pH	: Adamantane	Non applicable.
	Ammonium dihydrogenphosphate	7.8 à 8.2 [Conc. (% poids / poids): 5%]
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	5 à 6 [Conc. (% poids / poids): 119%]
Point d'ébullition/ condensation	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Se décompose.
	Glycine-15N	Se décompose.
	Hexamethylbenzene	264°C (507.2°F)
	Potassium bromide	1453°C (2647.4°F)
Point de fusion/ congélation	: Adamantane	209 à 212°C (408.2 à 413.6°F)
	Ammonium dihydrogenphosphate	190°C (374°F)
	Glycine-15N	290°C (554°F)
	Hexamethylbenzene	164 à 166°C (327.2 à 330.8°F)
	Potassium bromide	734°C (1353.2°F)
Densité relative	: Adamantane	1.07
	Ammonium dihydrogenphosphate	1.8
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	1.063
	Potassium bromide	2.75
Pression de vapeur	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
Densité de vapeur	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	5.6 [Air = 1]
	Potassium bromide	Non disponible.
Seuil de l'odeur	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
Viscosité	: Adamantane	Non disponible.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
	Glycine-15N	Non disponible.
	Hexamethylbenzene	Non disponible.
	Potassium bromide	Non disponible.
Solubilité	: Adamantane	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Ammonium dihydrogenphosphate	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Glycine-15N	Très légèrement soluble dans les substances suivantes: acétone. Insoluble dans les substances suivantes: éther diéthylique.
	Hexamethylbenzene	Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
	Potassium bromide	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Éviter la formation de poussière pendant la manipulation et éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelle ou flamme). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Empêcher l'accumulation de poussière. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Adamantane Ammonium dihydrogenphosphate Glycine-15N Hexamethylbenzene Potassium bromide	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Glycine-15N Glycine-15n	DL50 Orale	Rat	7930 mg/kg	-
Potassium bromide bromure de potassium	DL50 Orale	Rat	3070 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité chronique / Cancérogénicité / Mutagénicité / Tératogénicité / Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Autres symptômes néfastes :

Adamantane	Non disponible.
Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
Glycine-15N	Non disponible.
Hexamethylbenzene	Non disponible.
Potassium bromide	Non disponible.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Potassium bromide bromure de potassium	Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures

Coefficient de partage n-octanol/eau :

Adamantane	4.24
Ammonium dihydrogenphosphate	Non disponible.
Glycine-15N	-3.21
Hexamethylbenzene	5.11
Potassium bromide	Non disponible.

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables. Il se peut que les réglementations locales soient plus rigoureuses que les exigences régionales ou nationales.




Les informations présentées ci-dessous ne s'appliquent qu'aux matières telles qu'elles sont livrées.

L'identification basée sur la ou les caractéristiques ou sur la liste peut ne pas être applicable si les matières ont été utilisées ou autrement contaminées. C'est au producteur des déchets qu'il incombe de définir la toxicité et les propriétés physiques des matières générées afin de déterminer l'identification appropriée des déchets et les méthodes de mise au rebut adéquates conformes aux réglementations applicables.


Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Autres informations : Dispositions particulières
251, 340

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
TDG	UN3316	TROUSSE CHIMIQUE	9	III		<p><u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 0</p> <p><u>Indice de véhicule routier ou ferroviaire de passagers</u> 10</p> <p><u>Dispositions particulières</u> 65</p>
IMDG	UN3316	CHEMICAL KIT. Marine pollutant (Tricyclo[3.3.1.13,7] decane)	9	III	 	<p>The marine pollutant mark is not required when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg.</p> <p><u>Emergency schedules (EmS)</u> F-A, _S-P_</p> <p><u>Special provisions</u> 251, 340</p>

14. Informations relatives au transport

IATA	UN3316	Chemical kit	9	III		<p>The environmentally hazardous substance mark may appear if required by other transportation regulations.</p> <p><u>Passenger and Cargo Aircraft</u> Quantity limitation: 10 kg Packaging instructions: 960</p> <p><u>Cargo Aircraft Only</u> Quantity limitation: 10 kg Packaging instructions: 960</p> <p><u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u> Quantity limitation: 1 kg Packaging instructions: Y960</p> <p><u>Special provisions</u> A44, A163</p>
------	--------	--------------	---	-----	---	--

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

SIMDUT (Canada)	: Adamantane	Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
	: Ammonium dihydrogenphosphate	Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
	: Glycine-15N	Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
	: Hexamethylbenzene	Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
	: Potassium bromide	Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE). Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien	: Les composants suivants sont répertoriés: Ammoniac (total)
Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)	: Aucun des composants n'est répertorié.
Inventaire du Canada	: Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette	: Adamantane	PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.
	Ammonium dihydrogenphosphate	PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.
	Glycine-15N	N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.
	Hexamethylbenzene	N'EST PAS CENSÉ PRODUIRE D'EFFETS NÉFASTES SIGNIFICATIFS SUR LA SANTÉ QUAND LES INSTRUCTIONS D'UTILISATION RECOMMANDÉES SONT RESPECTÉES.
	Potassium bromide	CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

Date d'édition : 06/12/2014

Date de publication précédente : 8/2/2012.

Version : 2

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.